Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le 19/03/2026
ID : 085-258502962-20260310-D035_BUR1003262-DE

D035-BUR100326-2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le dix mars à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Lionel GAZEAU, Yoann GRALL, Damien GRASSET, Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU, Yannick SOULARD
Excusés : MM. Christophe HOGARD, Noël VERDON
Date de convocation : 3 mars 2026
Membres en exercice : 12
Présents : 10
Votants : 10

Marché 2026-M023 « Travaux d'aménagement du casier bioréacteur CB13 et de réhabilitation du casier bioréacteur CB11 sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Sainte-Flaive-des-Loups »

Annule et remplace la délibération D035-BUR100326
pour erreur matérielle

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu le code de la commande publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire
Vu la délibération D016-COS030326 du 3 mars 2026 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,
Vu la délibération D015- COS030326 du 3 mars 2026 portant délégation d'attributions du comité syndical au Président,

Monsieur le Président informe les membres du Bureau que Trivalis a lancé un marché de travaux, passé selon la procédure adaptée, pour l'aménagement du casier bioréacteur CB13 et la réhabilitation du casier bioréacteur CB11 sur l'ISDND de Sainte-Flaive-des-Loups.

Monsieur le Président indique que le marché est décomposé en quatre lots définis comme suit :

- Lot n° 01 : Terrassements, VRD et travaux annexes
- Lot n° 02 : Etanchéité et drainage par géosynthétiques
- Lot n° 03 : Collecte et évacuation des biogaz – Réinjection des lixiviats
- Lot n° 04 : Fourniture et mise en œuvre de la couche de drainage des lixiviats

A la date limite de remise des offres fixée au 13 février 2026 à 12h00, les entreprises suivantes ont déposé une offre :

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des soumissionnaires
Lot n° 01 : Terrassements, VRD et travaux annexes	4	CHARIER TP SUD
	8	CHARPENTIER TP
Lot n° 02 : Etanchéité et drainage par géosynthétiques	3	H2O ENVIRONNEMENT
	5	SODAF GEO INDUSTRIE
	7	EGC GALOPIN
Lot n° 03 : Collecte et évacuation des biogaz – Réinjection des lixiviats	2	FBI BIOME
	5	SODAF GEO INDUSTRIE
Lot n° 04 : Fourniture et mise en œuvre de la couche de drainage des lixiviats	4	CHARIER TP SUD
	6	POISSONNET TP
	8	CHARPENTIER TP

Monsieur le Président précise que la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats a été effectuée conformément aux dispositions des articles R.2144-2 et R.2144-3 du CCP.

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le 19/03/2026
ID : 085-258502962-20260310-D035_BUR1003262-DE

Monsieur le Président indique dans un second temps, que la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 10 mars 2026, a émis un avis sur l'attribution des marchés après analyse des offres en application des critères de jugement des offres annoncés au règlement de la consultation :

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des soumissionnaires	Classement
Lot n° 01 : Terrassements, VRD et travaux annexes	4	CHARIER TP SUD	1
	8	CHARPENTIER TP	2
Lot n° 02 : Etanchéité et drainage par géosynthétiques	3	H2O ENVIRONNEMENT	3
	5	SODAF GEO INDUSTRIE	1
	7	EGC GALOPIN	2
Lot n° 03 : Collecte et évacuation des biogaz – Réinjection des lixiviats	2	FBI BIOME	2
	5	SODAF GEO INDUSTRIE	1
Lot n° 04 : Fourniture et mise en œuvre de la couche de drainage des lixiviats	4	CHARIER TP SUD	1
	6	POISSONNET TP	2
	8	CHARPENTIER TP	3

Considérant l'avis simple de la commission d'appel d'offres sur le classement des offres et l'attribution des marchés,

Considérant que les candidats remplissent les conditions de participation,

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

Admettre les candidatures déposées dans le cadre de la présente consultation,

Approuver le classement des offres proposé par la commission d'appel d'offres pour chacun des lots,

Attribuer chaque marché à l'entreprise classée en première position et présentant l'offre économiquement la plus avantageuse :

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des titulaires	Montants estimés non contractuels issus des DQE
Lot n° 01 : Terrassements, VRD et travaux annexes	4	CHARIER TP SUD	466 606,78 € HT
Lot n° 02 : Etanchéité et drainage par géosynthétiques	5	SODAF GEO INDUSTRIE	239 749,30 € HT
Lot n° 03 : Collecte et évacuation des biogaz – Réinjection des lixiviats	5	SODAF GEO INDUSTRIE	79 813,50 € HT
Lot n° 04 : Fourniture et mise en œuvre de la couche de drainage des lixiviats	4	CHARIER TP SUD	119 433,40 € HT

Charger le Président d'exécuter cette décision et notamment de signer et notifier à chacun des attributaires, les pièces constitutives du marché, ainsi que tout autre document d'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le 19/03/2026
ID : 085-258502962-20260310-D035_BUR1003262-DE

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

Admet les candidatures déposées dans le cadre de la présente consultation,

Approuve le classement des offres proposé par la commission d'appel d'offres pour chacun des lots,

Attribue chaque marché à l'entreprise classée en première position et présentant l'offre économiquement la plus avantageuse comme indiqué ci-dessus,

Charge le Président d'exécuter cette décision et notamment de signer et notifier à chacun des attributaires, les pièces constitutives du marché, ainsi que tout autre document d'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Damien Grasset
Président de Trivalis
19 mars 2026

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Guy Plissonneau
Trivalis - 1er Vice-Président
19 mars 2026

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).